



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

**AFFAIRE DU « ZHENG HE » (LUXEMBOURG c. MEXIQUE)
DEMANDE DE MESURES CONSERVATOIRES**

LES AUDIENCES PUBLIQUES SE TIENDRONT LES 11 ET 12 JUILLET 2024

Par ordonnance du 13 juin 2024, le Président du Tribunal, M. le juge Tomas Heidar, a fixé aux 11 et 12 juillet 2024 les dates des audiences en l’*Affaire du « Zheng He » (Luxembourg c. Mexique)*. Une copie de l’ordonnance est disponible sur le [site Web](#) du Tribunal.

Le Luxembourg a introduit une instance devant le Tribunal contre le Mexique le 4 juin 2024 dans un différend relatif au navire « Zheng He ». Le 7 juin 2024, il a présenté au Tribunal une demande en prescription de mesures conservatoires au titre de l’article 290, paragraphe 1, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Les audiences des 11 et 12 juillet 2024 seront consacrées à la demande de mesures conservatoires. Le calendrier des audiences sera annoncé sur le [site Web](#) du Tribunal.

Assister aux audiences

Les audiences se tiendront dans la salle d’audience principale du Tribunal et sont ouvertes au public. Les membres du corps diplomatique et consulaire et du grand public qui souhaitent y assister sont priés de s’inscrire préalablement auprès du [Service de presse](#).

Accréditation des représentants de la presse

Les représentants de la presse sont les bienvenus aux audiences et sont priés de s’inscrire préalablement au moyen du [formulaire d’accréditation](#) disponible sur le site Web du Tribunal. L’enregistrement audio et vidéo des audiences est autorisé à condition d’être discret.

Webdiffusion

Les audiences seront diffusées [en direct](#) sur le site Web du Tribunal et un enregistrement en sera mis à disposition dans les [archives des webdiffusions](#) dès la fin de chaque audience. Les comptes rendus des audiences seront publiés sur la [page du site du Tribunal](#) consacrée à l’affaire.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu’à titre d’information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal.

S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1,
22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227,
adresse électronique : press@itlos.org.